



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

DRAJES

Pôle Politiques éducatives et de Jeunesse

Affaire suivie par :

Catherine REVERDY/Christine PAOLI

Tél : 04 72 80 51 56 / 04 72 80 51 55

Mél : christine.paoli@region-academique-auvergne-rhône-alpes.fr

245 rue Garibaldi

69422 LYON cedex 03

Le Recteur de la région académique

Auvergne-Rhône-Alpes,

Recteur de l'académie de Lyon,

Chancelier des universités,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 4 février 2021 ;

Vu le décret 2015-872 du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Vu l'arrêté du 12 février 2021 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

ARRETE

ARTICLE 1

Sont nommés membres du jury départemental, chargé de délivrer le « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur en Accueil Collectif de Mineurs », les personnes désignées ci-dessous :

Présidente du jury, Madame Chloé SALAUN-BÉCU (Cheffe du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) ou son représentant Madame RAYNAUD Camille (adjointe à la cheffe du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports)

TROIS AUTRES REPRESENTANTS DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ISERE OU DU RECTORAT DE REGION ACADEMIQUE :

<u>Nom Prénom</u>	<u>Fonction</u>
Monsieur Antoine JULIEN	Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse
Monsieur Nicolas FAYETTE	Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse
Madame Clara ROBLES	Conseillère d'Éducation Populaire et de Jeunesse

TROIS REPRESENTANTS D'ORGANISMES DE FORMATION HABILITES A FORMER DES PERSONNELS D'ENCADREMENT D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS:

<u>Nom Prénom</u>	<u>Organisme de formation</u>
Monsieur Antoine MARTIN	Léo Lagrange Centre-Est
Madame Julie BAYARD	Léo Lagrange Centre-Est
Madame Odile SARGENTINI	AROEVEN
Monsieur Rudolph PUYGRENIER	CEMEA

TROIS REPRESENTANTS D'ORGANISATEURS OU FEDERATIONS ORGANISATRICES D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS :

<u>Nom Prénom</u>	<u>Fédération organisatrices d'ACM</u>
Monsieur Julien CORNUT	Ligue de l'Enseignement de l'Isère
Madame Laëtitia ROMAIN	LES FRANCAS
Madame Anthéa TOURNEBIZE	UFCV Rhône-Alpes

UN REPRESENTANT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Madame Candice JULIEN

ARTICLE 2

Conformément au premier alinéa de l'article 23 de l'arrêté du 15 juillet 2015, le présent jury est désigné pour une période de trois ans.

ARTICLE 3

Monsieur le Recteur de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 22 Août 2025

Pour le Recteur de région académique,
Le Délégué régional académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports



ent
Bruno FEUTRIER